



**POSTAUX
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr



PÉTITION



Contrôle des titres de transport : des dérives inacceptables

Pas de limite au cynisme des directions : c'est en pleine hausse des transports (+3,9% en moyenne) que La Poste entreprend de contrôler les titres de transport en s'arrogeant des prérogatives en totale opposition avec le droit des salariés ; à savoir : exiger l'ensemble de justificatifs sur une période écoulée.

En aucune façon, La Poste n'est en droit d'exiger l'ensemble des justificatifs sur une période écoulée (de juillet 2009 à juin 2010).

Chaque jour, les postiers viennent travailler et quel que soit le mode de transport utilisé, ils paient ! Les heures de trajet domicile/travail sont du temps du travail. La Poste doit payer sans exiger de contrepartie.

Elle connaît notre lieu d'habitation et celle de notre lieu de travail : elle doit prendre en charge l'intégralité des frais de transport.

Le personnel de Paris exige :

- La prise en charge intégrale par l'employeur des frais de transport collectifs et individuels sur les trajets domicile/travail.
- Le retrait de l'obligation pour les postiers, de fournir l'ensemble des justificatifs d'achat pour la période de juillet 2009 à juin 2010.
- L'arrêt immédiat des contrôles des titres de transport.

Nom - Prénom	Signature	Nom - Prénom	Signature